

Arrêté n° 694/2020

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler le stationnement et la circulation sur la Rue de la Monnaie et la rue des Balances, afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Abaissement de bordures), par l'entreprise EUROVIA-BAILLARGUES, du 29 Octobre 2020 au 4 Novembre 2020 inclus.

**A R R E T E**

**Article 1** Afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Abaissement de bordures), par l'entreprise EUROVIA-BAILLARGUES, du 29 Octobre 2020 au 4 Novembre 2020 inclus, la circulation sera réglementée sur la rue de la Monnaie, et la rue des Balances, de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise des chantiers (au droit du n° 45 rue de la Monnaie et 6 Ter Rue des Balances)**
- **Empiètement sur la chaussée, mise en place d'une circulation alternée pour la rue de la Monnaie, et rétrécissement pour la rue des Balances qui est en sens unique de circulation (une largeur de 2,60 m minimum devra impérativement être maintenue, afin de permettre le passage des bus.)**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

**Article 2** L'entreprise devra mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, **éventuellement un alternat par feux ou manuel**, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries – aux responsables des sociétés de transport en commun

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET.

